

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-69

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL A
L'OFFICE MUNICIPAL DES
SPORTS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Créé en 1984, l'Office Municipal des Sports de Caluire et Cuire est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, ayant pour objet :

- de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports, et le contrôle médico-sportif,
- de favoriser, dans les mêmes domaines, une coordination des efforts de l'ensemble des associations sportives de la Ville,
- d'organiser un accueil collectif de mineurs sans hébergement (ACMSH), permettant aux enfants de découvrir la pratique de différents sports et de les orienter, le cas échéant, sur les associatives sportives de la Ville pour une pratique plus soutenue.

Les statuts de l'O.M.S. prévoient qu'il est administré par un Conseil d'Administration (Comité directeur) de 22 membres, dont 7 membres de droit élus pour la durée de leur mandat par le Conseil Municipal.

Par délibération n°2014-29 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a ainsi désigné sept de ses membres pour siéger au Conseil d'Administration de l'O.M.S. dont M. Jean-Pierre Paturel. Suite à la démission de ce dernier de son mandat de conseiller municipal effective le 9 septembre 2016, un des sièges au Conseil d'Administration de l'O.M.S. est devenu vacant.

Aussi, conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à

- désigner un de ses membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'O.M.S. aux côtés des six autres conseillers élus le 14 avril 2014, selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 41 voix pour, de voter à main levée,

- DESIGNE

à la majorité, par 34 voix pour,

Madame Sonia FRIOLL pour siéger au du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports.

(La candidature de M. PARISI recueille 7 voix)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET